

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Rapport annuel 2017

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Rapport annuel 2017

Table des matières

Nos activités	1
Adresses	2
Actionnaires et Organes de la Banque	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport annuel	5
Bilan au 31 décembre 2017	9
Compte de résultat 2017	10
Etat des capitaux propres	11
Annexes aux comptes annuels	
1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	12
2. Informations relatives au bilan	18
3. Informations sur les opérations hors bilan	27
4. Informations sur le compte de résultat	28
Rapport de l'organe de révision	30
Gouvernance d'entreprise	32
Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité	36

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédits
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Exécution des ordres en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

Adresses

Siège	Talacker 41 8001 Zurich
-------	----------------------------

Adresse postale	Postfach 3877 8021 Zurich
-----------------	------------------------------

Téléphone	+41 44 218 50 60
-----------	------------------

Téléfax	+41 44 211 36 27
---------	------------------

Site web	www.bace.ch
----------	--

E-Mail	info@bace.ch
--------	--

SWIFT	AEXTCHZZ
-------	----------

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président	Achour ABBOUD Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Ahcene HADDAD Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger Asma HOVAGEMYAN, Genève * Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *

Comité d'Audit

Président	Thomas A. FRICK, Zollikon (Zurich) *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

Direction

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Oswaldo BERNALES

Organes de révision

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Avril 2018

Messieurs aux Actionnaires,

L'activité économique mondiale continue de s'affermir, selon les données du Fonds monétaire International la production mondiale a crû de 3.7% en 2017, soit 0.1 point de plus que prévu.

Le commerce mondial a progressé vivement ces derniers mois, grâce à une augmentation de l'investissement.

Les prix du pétrole brut ont augmenté d'environ 20% entre août 2017 et la mi-décembre 2017, pour s'établir au dessus de 60 dollars le baril.

Les modifications de la politique fiscale américaine devraient stimuler l'activité avec un effet positif sur la croissance américaine jusqu'en 2020, selon les estimations. Les attentes des marchés concernant les taux directeurs de la FED américaine ont été relevées, du fait du relèvement des taux directeurs largement anticipé.

En Europe, la BCE a annoncé qu'elle réduirait ses achats d'actifs tout en maintenant les taux directeurs au niveau historiquement bas actuel.

La Suisse affiche une croissance meilleure depuis la suppression du taux plancher (en 2015), le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1% en 2017. Cette progression est due principalement au rebondissement de la conjoncture mondiale et l'affaiblissement du franc par rapport à l'euro.

Concernant l'année 2018, les perspectives restent positives et les différents indicateurs avancés prévoient une poursuite de la reprise. La BNS table sur une croissance d'environ 2% du PIB.

La solidité de l'économie Algérienne s'est renforcée en 2017 grâce à la hausse des recettes issues du secteur énergétique, aux mesures de contingentement des importations et à l'augmentation des recettes fiscales.

Selon la Banque Mondiale, la croissance du PIB de l'économie Algérienne devrait s'établir à 2.2% pour l'année 2017, malgré le ralentissement de certains secteurs hors hydrocarbures.

Malgré la diminution des produits des opérations de crédit de CHF 15.9 Mio à CHF 9.3 Mio, la BACE a terminé l'exercice avec des niveaux de volumes transactionnels proches de ceux de l'exercice 2016.

Les produits des intérêts et des escomptes ont connu une croissance de CHF 3.9 Mio à CHF 6.4 Mio grâce à la hausse des taux d'intérêts en USD et malgré les charges d'intérêts de CHF 1.8 Mio. Les produits d'intérêts des immobilisations financières ont, par contre, été moins élevés de CHF 0.2 Mio, en raison de la

persistance des taux d'intérêts en CHF à un niveau bas, voire négatif. Les produits totaux bruts ont diminué de CHF 21.5 Mio à CHF 15.5 Mio soit de 28%.

Les charges totales ont atteint CHF 7.4 Mio, soit une diminution de 8% par rapport à l'année précédente. Les autres charges d'exploitation ont diminué de 24% du fait notamment des dissolutions des délimitations non utilisées.

Dans un environnement volatile et difficile, la BACE a pu réaliser un résultat net en croissance de 6% environ par rapport à celui de 2016.

Après la constitution de provisions à caractère de réserve pour un montant d'environ CHF 1.4 Mio et les dotations aux amortissements liées aux investissements réalisés, le bénéfice net après impôts s'élève à CHF 4'407'918.36 en 2017.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 4'538'343.67 soit :

Bénéfice de l'exercice:	CHF	4'407'918.36
Bénéfice reporté:	CHF	130'425.31

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant l'augmentation et la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	230'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	4'200'000.00
Report à nouveau	CHF	108'343.67
Bénéfice total à répartir	CHF	4'538'343.67

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration



Le Président
Achour ABBOUD

Rapport annuel

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise (Conditions cadres)

Environnement économique

En 2017, l'économie mondiale a continué de s'améliorer. Le soutien des banques centrales est devenu moins nécessaire et les marchés financiers ont poursuivi leur tendance à la hausse.

L'économie mondiale poursuit sa consolidation. Selon les estimations, la production mondiale a progressé de 3.7% en 2017, soit 0.1 point de plus que prévu à l'automne dernier et ½ point de plus qu'en 2016. Cette accélération de la croissance est généralisée, avec des révisions à la hausse notables en Europe et en Asie. Les prévisions de croissance mondiale en 2018 et en 2019 ont été révisées à la hausse de 0.2 point à 3.9%, en raison d'une dynamique de croissance plus forte et, des effets attendus des modifications de la politique fiscale américaine qui ont été approuvées récemment.

En 2017, environ 120 pays, qui représentent trois quarts du PIB mondial, ont enregistré une accélération de leur croissance sur un an: il s'agit de l'accélération synchronisée de la croissance mondiale la plus large depuis 2010. Parmi les pays avancés, la croissance au troisième trimestre de 2017 a été plus élevée que prévu à l'automne dernier, notamment en Allemagne, en Corée, aux États-Unis et au Japon. Pour ce même trimestre, des pays émergents et des pays en développement importants, parmi lesquels l'Afrique du Sud, le Brésil et la Chine, ont aussi enregistré une croissance supérieure aux prévisions de l'automne. Selon des données à fréquence élevée et des indicateurs du climat des marchés, cette dynamique solide a persisté au quatrième trimestre.

En matière de taux d'intérêt, les taux directeurs des banques centrales donnent le ton aux taux pratiqués par les banques. Le principal taux directeur de la BCE, le taux de refinancement minimum, se maintient autour de 0%. De plus, la politique de Quantitative Easing européenne (achat massif de titres par la BCE pour accroître la masse monétaire) se répercute sur les taux à long terme, également très faibles. Avec des taux directeurs si bas, la BCE vise à encourager le crédit pour, in fine, renforcer l'activité économique au sein des États membres.

Le taux négatif sur les réserves excédentaires incite également les banques, au-delà des réserves constituées pour respecter les exigences prudentielles, à prêter la liquidité centrale sur le marché interbancaire. Ceci abaisse les taux du marché monétaire, et indirectement, les taux d'intérêt des financements de marché à court terme et des prêts bancaires à taux révisable.

Les attentes des marchés en ce qui concerne l'évolution des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine ont été relevées depuis août, du fait de la hausse des taux directeurs largement anticipée en décembre, mais les marchés continuent d'intégrer une augmentation graduelle en 2018 et en 2019.

Les meilleures perspectives de la croissance mondiale, des événements climatiques aux États-Unis, la prolongation de l'accord OPEP+ visant à limiter la production de pétrole et les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont orienté à la hausse les prix du pétrole brut. Ces derniers ont augmenté d'environ

20% entre août 2017 et la mi-décembre 2017, pour s'établir au-dessus de 60 dollars le baril.

Compte tenu des conditions économiques mondiales favorables, les perspectives restent positives pour la Suisse.

Selon le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la situation conjoncturelle en Suisse est à son meilleur niveau depuis la suppression, début 2015, du taux plancher par rapport à l'euro. Au 2e trimestre 2017, la reprise a gagné en dynamisme et a pris de l'ampleur. Outre l'industrie, les branches des services axées sur le marché intérieur ont livré des impulsions positives. L'évolution est globalement solide sous l'optique de la dépense, et le marché du travail envoie lui aussi des signaux clairement positifs. Pour le proche avenir, les indicateurs précoces tablent sur une poursuite de l'expansion soutenue en Suisse et au niveau international.

En 2017, la croissance du PIB réel en Algérie devrait s'établir à 2.2%. Cela est imputable à la baisse des investissements publics, résultant de la réduction des ressources de l'État intervenue, malgré la stabilité de la croissance du secteur des hydrocarbures, où une reprise de la production est amorcée depuis 2015. Les projections pour 2018 (3.5%) et 2019 (3.8%) annoncent un retour de la croissance à un niveau comparable à ceux d'avant 2017 grâce, entre autres, aux efforts d'assainissement des dépenses publiques, au rééquilibrage des comptes extérieurs, à la poursuite de la reprise du secteur des hydrocarbures, ainsi qu'à la relance des investissements publics. L'inflation devrait s'établir à 5.3% en 2017. Même si son impact sur le secteur réel a été limitée, la baisse des prix du pétrole affecte depuis 2014 les comptes publics et extérieurs, avec pour corollaires un épuisement de l'épargne budgétaire et une baisse du stock de devises (97 milliards de dollars EU à la fin 2017 contre 179 milliards en 2014). L'impact sur les comptes extérieurs a porté le déficit du compte courant à 16.4% en 2016. Celui-ci devrait diminuer en 2017 (9.8%), ainsi qu'en 2018 (5.6%) et 2019 (1.4%). Ces évolutions sont le résultat des efforts d'assainissement des dépenses publiques et de rééquilibrage des comptes extérieurs.

Environnement réglementaire

La forte densité réglementaire et les coûts en résultant sur les banques suisses ne cessent d'augmenter. Les exigences accrues sont influencées par un environnement réglementaire international complexe et de plus en plus interconnecté.

L'année 2017 a été caractérisée par l'implémentation d'un bon nombre d'exigences réglementaires :

- Réglementation sur la fiscalité et Compliance : (La Loi et l'Ordonnance sur l'échange automatique de renseignements (EAR), qui régissent l'échange international de données relatives aux comptes et dépôts de contribuables entre les autorités fiscales des pays participants, sont entrées en vigueur le 1er janvier 2017) ;

- Réglementation sur la gouvernance d'entreprise des banques : « Circ. FINMA 2017/1 intitulée « Gouvernance d'entreprise – banques ». La FINMA a, de plus, révisé les circulaires 2008/21 « Risques opérationnels - banques » et 2010/1 « Systèmes de rémunération ». Elles sont en vigueur depuis le 1er juillet 2017.

Marche des affaires et situation économique de la banque

C'est dans cette situation globale imprévisible et complexe que la BACE a pu confirmer ses performances. En dépit de la diminution de la somme du bilan de CHF 1'359.0 Mio à CHF 969.8 Mio, soit de 28.6%, en raison de la diminution des engagements résultant des dépôts sur la clientèle de CHF 995.4 Mio à CHF 599.6 Mio. Le résultat opérationnel a diminué de KCHF 7'697 à KCHF 6'448, soit de 16.2%.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts des placements interbancaires (y compris les intérêts négatifs de la BNS) ont augmenté de KCHF 3'901 à KCHF 6'427, en raison de l'augmentation des taux d'intérêts à court terme sur l'USD. Le montant des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement auprès de la BNS (-0.75%) a augmenté de KCHF 674 à KCHF 708. Au cours du 2^{ème} semestre 2017, la banque s'est acquittée d'un intérêt de 0.70% sur les engagements résultant des dépôts de la clientèle. Les charges d'intérêts au 31.12.2017 s'élève à KCHF 1'809. Les intérêts des immobilisations financières ont baissé de KCHF 1'075 à KCHF 907, conséquence du remplacement des obligations en CHF échues par de nouvelles ayant un rendement nettement inférieur. Cela du fait du tassement des taux suite à l'introduction des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement, décision prise par la BNS en janvier 2015.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit ont diminué de CHF 15.9 Mio à CHF 9.3 Mio, en raison de la forte volatilité qui a affecté le volume des lettres de crédit confirmées pendant l'année 2017.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement les commissions sur le trafic de paiements, ont diminué de KCHF 740 à KCHF 476 en raison du nombre inférieur d'utilisations de lettres de crédit par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel enregistrées en 2017 sont supérieures de 0.3% par rapport à l'année précédente. Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont diminué de 24.2%.

Amortissements

En 2017 la banque a enregistré des dotations aux amortissements de KCHF 322 sur les investissements en cours.

Provisions

Les provisions ont atteint CHF 25.7 Mio en raison notamment de la constitution de provisions à caractère de réserve d'environ CHF 1.4 Mio.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2018.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision représenté par la société KPMG SA, Zurich a effectué une révision ordinaire au siège de la banque entre le 19.02.2018 et le 02.03.2018. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 31-32) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires de Bâle III, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 321.5 Mio. Les fonds propres nécessaires s'élèvent à CHF 38.2 Mio, dont CHF 35.3 Mio correspondent aux risques de crédit, CHF 2.9 Mio aux risques opérationnels, et CHF 0.01 Mio aux risques de marché. Les fonds propres librement disponibles de la banque couvrent les gros risques. Le capital adequacy ratio (CAR) est de 67.3%. Le leverage ratio de Bâle III est de 27.5% (ratio minimal de 3.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 1er janvier 2018).

La situation de la banque, par rapport à la liquidité à court terme, est confortable. Au 31.12.2017, la banque a dégagé un ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) de 359.1%. Le ratio de la liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio) s'élève, quant à lui, à 313.0%.

En matière d'organes de la banque, nous soulignons que conformément aux exigences de FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2017, la banque a employé en moyenne 18.8 employés équivalent temps plein avec contrat à durée indéterminée (2016: 18.6). Au 31.12.2017 la banque employait 18.7 employés équivalent temps plein.

Gestion des risques

La banque suit de près la conduite, les contrôles et la gestion des risques qui fait partie intégrante de son dispositif de contrôle interne. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques de manière proactive et fait appel à une méthode de gestion systématique.

Le Conseil d'Administration se penche régulièrement sur les risques essentiels auxquels la banque est exposée. A cet égard, il a rédigé un règlement interne englobant la politique de risque, la

tolérance au risque, les limites correspondantes dans toutes les catégories de risques importantes ainsi que les principaux contrôles afférents.

Les mesures d'atténuation des risques et les contrôles internes incluant le reporting sont pris en compte dans l'évaluation et l'appréciation effectuées par le Conseil d'Administration sur l'efficacité des mesures entreprises, au moins une fois par année.

En 2017, le Comité de Direction a élaboré un projet de concept cadre pour la gestion des risques qui définit les lignes directrices, les processus et les systèmes de gestion et de contrôle afin de réduire de manière adéquate tous les risques, conformément à la nouvelle Circ. FINMA 2017/01 « Gouvernance d'entreprise – banques ». L'adoption de ce projet, par le Conseil d'administration, est prévue avant le 1^{er} juillet 2018.

Risques de crédit

L'évolution de la solvabilité et de l'honorabilité des engagements (par signatures et/ou conditionnels) sur des banques est surveillée en permanence. Le risque de crédit est surveillé tant au niveau des positions par contrepartie qu'au niveau de l'ensemble des positions. En utilisant les systèmes de surveillance des limites internes, la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contreparties sont également contrôlées régulièrement contre les limites maximales et les fonds propres librement disponibles selon les exigences réglementaires liées aux fonds propres.

Les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit s'élèvent à CHF 35.3 Mio. Les fonds propres pris en compte de CHF 321.5 Mio couvrent largement les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire en vigueur.

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs («accrual method»). La banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques de taux

Les risques de taux liés aux opérations au bilan et hors bilan sont surveillés par le Comité ALCO de la banque. Les calculs nécessaires sont effectués automatiquement via l'outil informatique « Focus ALM ».

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes (selon Circulaire FINMA 08/21). La surveillance des risques opérationnels repose notamment sur le suivi des indicateurs principaux de risques (KRI) et des plans d'actions en résultant ainsi que de l'analyse des incidents et des pertes opérationnelles.

Le système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle est régulièrement vérifié par la révision interne qui rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Dans un environnement économique et financier heurté, la banque a enregistré des niveaux de volumes proches de ceux de 2016. Le volume au 31.12.2017 s'élève à CHF 862.7 Mio (31.12.2016: CHF 859.6 Mio).

En 2017, la croissance mondiale a progressé de 3.7%. Cependant, le volume d'affaires de la banque a été caractérisé par une forte volatilité en raison notamment de la prolongation des échéances des transactions liées aux projets d'infrastructure, qui nécessitent des délais plus importants qu'initialement.

Innovation et projets

La banque suit de très près l'évolution dans le domaine de l'innovation et continue à investir largement dans le domaine de la technologie d'information, afin de maintenir une automatisation élevée et de pouvoir gérer le maximum des transactions. C'est dans cette optique, que la banque a engagé diverses mesures technologiques et informatiques:

- Introduction du format ISO 20022 pour les messages de paiement en CHF et EUR;
- Changement de la centrale de téléphonie de la banque d'une technologie analogique à une technologie digitale (Voice over IP);

En 2018, la banque envisage d'implémenter la nouvelle version DOKA avec interface utilisateur graphique professionnelle (New Trade Finance Graphic User Interface « GUI »). Cette implémentation fait partie intégrante de la mise à jour du système du front (« DOKA 5.06 »). Il est également prévu de passer à la 2^{ème} phase de l'implémentation de la base de données (« Datawarehouse ») qui permettra d'exploiter simultanément les données du système bancaire Finnova ainsi que ceux du système du front (DOKA) et d'automatiser de nombreux reportings. Il est enfin prévu la poursuite de la modernisation du site-web de la banque.

Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la banque.

Perspectives de l'entreprise

Le rétablissement continu des prix du pétrole depuis août 2017 et la reprise considérable des indicateurs économiques mondiaux, contribueront à l'amélioration, plus rapide que prévue, de la situation économique et commerciale de l'Algérie.

Toutefois, le volume d'ouvertures de lettre de crédit anticipé pour l'année 2018 demeure le même par rapport à celui de l'exercice précédent.

La banque prévoit également la poursuite de la croissance des taux d'intérêts à court terme en USD. Par ailleurs, les intérêts en EUR et en CHF devraient se maintenir à un niveau bas, voire négatif.

C'est dans ce contexte que la banque prévoit une amélioration des produits d'intérêts des placements interbancaires d'une part, et d'autre part, un tassement des produits d'intérêts des immobilisations financières, du fait des maturités des obligations à rendement historique haut. La banque veillera à maintenir les positions de devises étrangères à un niveau minimal, afin de contenir les effets du risque de change sur les actifs et passifs du bilan.

Bilan au 31 décembre 2017

	Exercice de référence (2017)	Exercice précédent (2016)
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités	105'952	98'985
Créances sur les banques	625'673	1'023'343
Immobilisations financières	233'943	233'076
Comptes de régularisation	3'523	2'848
Immobilisations corporelles	99	416
Autres actifs	604	379
Total des actifs	969'794	1'359'047
- Total des créances de rang subordonné	4'479	7'481
Passifs		
Engagements envers les banques	21'031	17'593
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	599'592	995'413
Comptes de régularisation	2'417	5'065
Autres passifs	680	378
Provisions	25'726	24'658
Capital social	200'000	200'000
Réserve légale issue du bénéfice	10'210	10'000
Réserves facultatives issues du bénéfice	105'600	101'700
Bénéfice réporté	130	91
Bénéfice de l'exercice	4'408	4'149
Total des passifs	969'794	1'359'047
Opérations hors bilan		
- Engagements conditionnels des accreditifs	862'661	859'584
- Engagements conditionnels des garanties	12'004	12'581
- Engagements irrévocables	22	32

Compte de résultat 2017

	Exercice de référence	Exercice précédent
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat des opérations d'intérêts		
Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾	6'427	3'901
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	907	1'075
Charges d'intérêts	-1'809	-38
Résultat brut des opérations d'intérêts	5'525	4'938
Variations de correction de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	5'525	4'938
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placements	129	109
Produit des commissions sur les opérations de crédit	9'327	15'855
Produit des commissions sur les autres prestations de service	476	740
Charges des commissions	-133	-138
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	9'799	16'566
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	214	9
Total des revenus opérationnels	15'538	21'513
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-5'307	-5'290
Autres charges d'exploitation	-2'104	-2'775
Sous-total Charges d'exploitation	-7'411	-8'065
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-322	-383
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-1'357	-5'368
Résultat opérationnel	6'448	7'697
Produits extraordinaires	1	1
Impôts	-2'041	-3'549
Bénéfice (résultat de la période)	4'408	4'149
Répartition du bénéfice		
Bénéfice	4'408	4'149
Bénéfice reporté	130	91
Bénéfice au bilan	4'538	4'240
Répartition du bénéfice		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	230	210
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	4'200	3'900
Autres distributions du bénéfice	0	0
Report à nouveau	108	130

1) inclus intérêts négatifs de la BNS

Etat des capitaux propres

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice réporté	Résultat de la période	Total
CHF 1'000						
Capitaux propres au début de la période de référence	200'000	0	10'000	101'791	4'149	315'940
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			210		-210	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice				3'900	-3'900	0
Modification du bénéfice réporté				39	-39	0
Bénéfice (résultat de la période)					4'408	4'408
Capitaux propres à la fin de la période de référence	200'000	0	10'210	105'730	4'408	320'348

Annexes aux comptes annuels

1. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes de base

Les présents états financiers représentent les comptes individuels statutaires avec présentation fiable du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. Les états financiers peuvent inclure des réserves latentes.

Ils sont présentés conformément au Code suisse des obligations (CO), à la Loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) ainsi qu'à l'Ordonnance sur les banques et caisses d'épargne (OB) et aux Prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) de la FINMA.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 9-11) et les tableaux des chapitres 2 à 4 (page 18 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise, et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et les passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique, font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujetti;
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (p.ex. comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits:

- Compensation des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes;
- Compensation des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse;
- Compensation des charges et produits d'immeubles;
- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

Principes généraux d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les bouclements intermédiaires que dans le bouclement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soient traçables et vérifiables. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit de réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habituelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée

est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenues libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution de corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), nous entendons les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes:

- Les opérations à terme fixe: contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et «forward rate agreements» (FRAs);
- Les options: options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance est effectué à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des

conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation doivent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de KCHF 50.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante:

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
- Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
- Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	- 5 ans
- Logiciel développé ou acquis	- 3 ans
- Télécommunication, autre informatique	- 3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation.

Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus.

Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- Les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts »;
- Les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel »;
- Les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclement du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2017	Cours de clôture 2016
USD	0.976350	1.016600
EUR	1.170870	1.072655
GBP	1.319600	1.258700

Evaluation et gestion des risques

La banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties.

Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont aussi contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La banque détient les titres jusqu'à leur maturité. Elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2017, la banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB (« investment grade »).

Evaluation des sûretés de crédit

La banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2017.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements susceptibles d'affecter significativement la situation patrimoniale, financière et des résultats de la banque au 31.12.2017.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

CHF 1'000	Natures des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres Couvertures	Sans couverture	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	0	874'665	874'665
Engagements irrévocables	0	0	22	22
Total hors bilan	Exercice de référence	0	0	874'687
	Exercice précédent	0	0	872'197

La Banque ne présente aucune créance compromise en 2016 et 2017.

2.2. Répartition des immobilisations financières

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Valeur Comptable	Juste Valeur
Titres de créance				
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	233'943	237'439	233'076	237'155
Total	233'943	237'439	233'076	237'155
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	135'925	139'068	138'284	141'752

Répartition des contreparties selon la notation

CHF 1'000	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	intérieur à B-	sans notation
Titres de créance à la valeur comptable	156'797	62'677	14'469	0	0	0

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Cir. FINMA 2012/1 Cm 62, 63).

2.3. Présentation des immobilisations corporelles

Leasing Operationnel		
CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	7	3
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	8	0
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	15	3
- les engagements qui peuvent être dénoncés dans un délai n'excédant pas une année.	15	3

2.4. Répartition des autres actifs et autres passifs

CHF 1'000	Autres Actifs		Autres Passifs	
	Exercice de référence	Exercice précédent	Exercice de référence	Exercice précédent
Impôts indirects	507	282	614	313
Divers actifs et passifs	97	97	66	65
Total autres actifs et passifs	604	379	680	378

2.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)	Valeur nominale à la fin de l'exercice de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice de référence	Montant net à la fin de l'exercice précédent	Influence de la RCE sur les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Institutions de prévoyance	103	-	103	103	-	-	-
Total	103	-	103	103	-	-	-

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'exercice de référence	Part économique de la banque	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'exercice de référence	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	Exercice de référence	Exercice précédent
CHF 1'000							
Plan de prévoyance avec excédent	0	0	0	557	557	570	570
Total	0	0	0	557	557	570	570

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

2.6. Présentation des corrections de valeur, provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'exercice précédent	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice de référence
CHF 1'000								
Autres provisions	24'658	-65		-225		1'478	-120	25'726
Total des provisions	24'658	-65		-225		1'478	-120	25'726

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 329) et provisions forfaitaires à caractère de réserves (KCHF 25'395). Le montant excédant le seuil fiscalement admis est imposé.

2.7. Présentation du capital social

	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
	CHF 1'000		CHF 1'000	CHF 1'000		CHF 1'000
Actions nominatives - Capital-actions libéré	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du Capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

2.8. Indication des créances et engagements envers les parties liées

CHF 1'000	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Créances	Engagements	Hors bilan	Créances	Engagements	Hors bilan
Participants qualifiés	18'875	210	782'800	25'562	49	571'847

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaires s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 91%).

2.9. Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
avec droit de vote	CHF 1'000		CHF 1'000	
Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger *	100'000	50	100'000	50
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger *	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve issue du capital ne dépassent pas à elles deux la moitié du capital actions, elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire d'éviter le chômage ou d'atténuer les conséquences.

2.10. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Total
CHF 1'000							
Actifs / instruments financiers							
Liquidités	105'952	0	0	0	0	0	105'952
Créances sur les banques	70'277	371'422	95'693	88'281	0	0	625'673
Immobilisations financières	0	0	3'003	8'024	51'312	171'604	233'943
Total de l'exercice de référence	176'229	371'422	98'696	96'305	51'312	171'604	965'568
Total de l'exercice précédent	135'239	729'078	163'424	110'701	51'094	165'868	1'355'404
Fonds étrangers / instruments financiers							
Engagements envers les banques	11'267	0	9'764	0	0	0	21'031
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	599'442	0	150	0	0	0	599'592
Total de l'exercice de référence	610'709	0	9'914	0	0	0	620'623
Total de l'exercice précédent	995'170	0	17'836	0	0	0	1'013'006

2.11. Présentation des actifs et passifs entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

CHF 1'000	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	105'952	0	98'985	0
Créances sur les banques	68'397	557'276	66'104	957'239
Immobilisations financières	150'455	83'488	150'559	82'517
Comptes de régularisation	3'523	0	2'848	0
Immobilisations corporelles	99	0	416	0
Autres actifs	604	0	379	0
Total des actifs	329'030	640'764	319'291	1'039'756
Passifs				
Engagements envers les banques	0	21'031	0	17'593
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	0	599'592	5'143	990'270
Comptes de régularisation	2'417	0	5'065	0
Autres passifs	672	8	371	7
Provisions	25'726	0	24'658	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	10'210	0	10'000	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	105'600	0	101'700	0
Bénéfice reporté	130	0	91	0
Bénéfice de l'exercice	4'408	0	4'149	0
Total des passifs	349'163	620'631	351'177	1'007'870

2.12. Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	329'030	33.93%	319'291	23.49%
Allemagne	174'948	18.04%	364'606	26.83%
Autriche	2'003	0.21%	0	0.00%
Danemark	14	0.00%	14	0.00%
Espagne	2'011	0.21%	0	0.00%
France	146'273	15.08%	65'523	4.82%
Grande-Bretagne	8'643	0.89%	7'970	0.59%
Jersey	0	0.00%	1'614	0.12%
Liechtenstein	3'117	0.32%	3'134	0.23%
Luxembourg	175'937	18.14%	449'338	33.07%
Norvège	2'554	0.26%	2'573	0.19%
Pays-Bas	6'020	0.62%	9'092	0.67%
Pologne	1'543	0.16%	1'554	0.11%
République Slovaque	8'012	0.83%	8'047	0.59%
Suède	1'857	0.19%	1'879	0.14%
Total Europe	861'962	88.88%	1'234'635	90.85%
Algérie	22'917	2.36%	43'769	3.22%
Total Afrique	22'917	2.36%	43'769	3.22%
Corée du Sud	3'012	0.31%	3'026	0.22%
Hong Kong	4'058	0.42%	4'100	0.30%
Quatar	0	0.00%	45'747	3.37%
Total Asie	7'070	0.73%	52'873	3.89%
Etats-Unis	48'224	4.97%	3'007	0.22%
Total Amérique du Nord	48'224	4.97%	3'007	0.22%
Australie	4'172	0.43%	4'202	0.31%
Nouvelle-Zélande	4'997	0.52%	0	0.00%
Total Océanie	9'169	0.95%	4'202	0.31%
Total Autres	20'452	2.11%	20'561	1.51%
Total des Actifs	969'794	100.00%	1'359'047	100.00%

2.13. Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Expositions nettes à l'étranger		Expositions nettes à l'étranger	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	599'216	93.51%	979'285	94.19%
A+ - A-	13'625	2.13%	11'694	1.12%
BBB+ - BBB-	22'917	3.58%	43'769	4.21%
BB+ - BB	0	0.00%	0	0.00%
BB-	0	0.00%	0	0.00%
B+ - B-	5'006	0.78%	5'008	0.48%
CCC - D	0	0.00%	0	0.00%
Total	640'764	100.00%	1'039'756	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation non reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BBB-.

2.14. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

En raison de notre politique de balance des devises entre les actifs et les passifs la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédents l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait la présentation des actifs et des passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

3. Informations sur les opérations hors bilan

3.1. Répartition des engagements conditionnels

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements conditionnels		
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	862'661	859'584
Garanties de prestation de garantie et similaires	12'004	12'581
Total des engagements conditionnels	874'665	872'165

3.2. Répartition des opérations fiduciaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès des sociétés tierces	68'904	67'354
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des opérations fiduciaires	68'904	67'354

4. Informations sur le compte de résultat

4.1. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Répartition selon les secteurs d'activités		
Trésorerie	214	9
Total des opérations de négoce	214	9

4.2. Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.708 Mio. (2016: CHF 0.674 Mio.).

4.3. Répartition des charges du personnel

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges du personnel		
Appointements	4'233	4'245
Prestations sociales	942	980
Autres charges du personnel	132	65
Total des charges du personnel	5'307	5'290

4.4. Répartition des autres charges d'exploitation

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges d'exploitation		
Coût des locaux	455	398
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	920	1'449
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	8	27
Honoraires de/des société(s) d'audit	217	200
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	212	200
- dont pour les autres prestations de service	5	0
Autres charges d'exploitation	504	701
Total des charges d'exploitation	2'104	2'775

4.5. Explication des produits extraordinaires

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Produits et charges extraordinaires		
Produits extraordinaires	1	1
Total résultat extraordinaire	1	1

4.6. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

CHF 1'000	Exercice de référence	Exercice précédent
Impôts courant et latents		
Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	2'041	3'549
Total impôts	2'041	3'549
Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	31.6%	46.1%



KPMG SA
Financial Services Suisse romande

111 Rue de Lyon
CH-1203 Genève

Case postale 347
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
Téléfax +41 58 249 25 13
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 9 à 29) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Philippe Ruedin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Daniel Merz
Expert-réviseur agréé

Genève, le 29 mars 2018

Gouvernance d'entreprise (Conformément Circ.-FINMA 2016/01, Annexe 7)

Conseil d'Administration

Président Achour ABBOUD, 1957, Algérien

- Formation :
 - Licence en Sciences économiques, Faculté de Constantine, Algérie, 1981
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2015 à ce jour
 - Directeur Général du Crédit Populaire d'Algérie de 2013 à 2015
 - Divers postes à la Direction Générale du Crédit Populaire d'Algérie, Alger (dernière fonction Directeur Général, 1986 – 2013)
- Mandats **:
 - Président du Conseil d'Administration de la Banque Nationale d'Algérie, Alger depuis 2015 à ce jour
 - Membre du Conseil d'Administration de la Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce, Alger depuis 2013 à ce jour

Vice-Président Jean-Paul FOITY, 1945, Français *

- Formation :
 - Formation en Sciences Politiques, en sciences économiques, IAE, Université de Grenoble, 1969
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - Divers postes à la Direction dans différents domaines auprès du Groupe HSBC, Genève, New York, Paris, Athènes, Singapour, Seoul, 1983 – 2005
 - Divers postes à la Direction de Renault Vehicules Industriels, Lyon, Alger, Singapour et Paris, 1971 – 1983
- Mandats **:
 - Administrateur Hinduja Bank, Genève

Membre Ahcene HADDAD, 1949, Algérien

- Formation :
 - Diplôme Economie Appliquée, Institut National de la Planification et des Statistiques, Alger, 1974
 - Diplôme en Sciences Economiques (D.E.A) Université de Montpellier, France, 1976
- Expériences professionnelles :
 - Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger depuis 2011 à ce jour
 - Chef de Cabinet du Ministre délégué au Budget auprès du Ministre des Finances, Alger, 2001 – 2003
 - Conseiller au Cabinet du Ministre des Finances, Alger, 2003 – 2011
 - Divers postes au Ministère du Commerce et au Ministère des Finances, 1980 – 2003
- Mandats **:
 - Président de l'Assemblée Générale et Administrateur de AXA Algérie, 2012
 - Président du Conseil d'Administration du Fonds National d'Investissement (FNI), depuis 2011 à ce jour

Membre Asma HOVAGEMYAN, 1966, Suisse *

- Formation :
 - Licence de droit, faculté de Genève, 1988
 - Brevet d'avocat, 1991
 - Formations de médiation
- Expériences professionnelles :
 - Avocat Conseil, étude Demole Schibler Hovagemyan, 2010 à ce jour
 - Fondatrice Mediale alternative resolutions, 2006 à ce jour
 - Membre du comité exécutif et General Counsel BNP Paribas (Suisse), 1993 - 2004
 - Administratrice de la Banque Cantonale de Genève (Représentante de l'Etat de Genève), 2004 - 2014
 - Administratrice de la National Bank of Abu Dhabi, 2007 – 2010
 - Membre du comité d'Audit de l'Université de Genève, 2009 – 2017
- Mandats **:
 - Néant

Membre Thomas A. FRICK, 1961, Suisse *

- Formation :
 - Master en droit européen, London School of Economics, 1994
 - Doctorat en droit, Université de Zurich, 1992
 - Brevet d'avocat, 1992
 - Licence de droit, Université de Zurich, 1986
 - Diverses Formations Professionnelles
- Expériences professionnelles :
 - Avocat associé, Cabinet Niederer Kraft & Frey depuis 2001 à ce jour
 - Divers postes juridique à Oppenheimer Wolff & Donnelly Bruxelles, European Bank for Reconstruction and Development, Findlay & Tait, Afrique du sud, 1992 – 1997
- Mandats **:
 - Sberbank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2004 à ce jour
 - Investec Bank (Switzerland) AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2010 à ce jour
 - SVAG Schweizer Vermögensberatung AG : Membre du Conseil d'Administration depuis 2005 à ce jour

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2017/01 Cm 17 ss

** dans le secteur financier

Direction générale

Directeur Général, CEO Karim-Eddine KHELLILI, 1960, Algérien

- Formation :
 - Licence en sciences économiques (option : sciences financières), Faculté d'Alger, 1983
 - Post-graduation en Finances/Troisième cycle « spécialité banque », Institut de Financement du développement du Maghreb Arab, Tunis, 1986
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - CEO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur depuis 2014 à ce jour
 - Banque Nationale d'Algérie, différentes positions, (dernière fonction PDG, 2001 – 2014)
 - Divers postes à la Banque d'Algérie, (Banque Centrale / Direction des mouvements de capitaux, Direction de la gestion des réserves de change (dernière fonction Directeur Central, 1990 -2001)
 - Divers postes à la Banque Nationale d'Algérie et à la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (dernière fonction Chef d'études, 1986 – 1990)

Directeur Principal, COO Christoph LUETHY, 1958, Suisse

- Formation :
 - Licence en droit (juriste), Université de Bâle, 1986
 - Brevet d'avocat, 1989
 - Diverses Formations de Management
- Expériences professionnelles :
 - COO de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2013 à ce jour
 - CFO/Managing Director de la QNB Banque Privée Suisse SA & Ansbacher Group Switzerland, Zurich/Genève, 2003 – 2010
 - Divers postes dans la Direction de Julius Baer, Genève / Crédit Suisse, Zurich et Société Banque Suisse, Bâle, 1989 – 2003

Directeur Principal Osvaldo BERNALES, 1957, Suisse

- Formation :
 - Diplôme de spécialiste des affaires étrangères, Chili, 1981
 - Diplôme MBA, Université de Dallas / USA, 2002
 - Diverses Formations Bancaires
- Expériences professionnelles :
 - Membre du Comité de direction de la Banque Algérienne du Commerce Extérieur, depuis 2012 à ce jour
 - Divers postes dans le management de diverses banques : Liechtensteinische Landesbank, RBS Coutts Bank, Crédit Suisse, Bank Austria Creditanstalt, ABN AMRO Bank, Zurich, 1988 - 2012)

Autres Informations

Conseil d'Administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la banque, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni cinq fois, en 2017.

Surveillance prudentielle

Le Conseil d'Administration reçoit une copie de l'ensemble des rapports et prises de positions émis par l'organe de révision externe. Il traite annuellement des rapports financiers et prudentiels afin de s'assurer du respect et de la surveillance des prescriptions prudentielles.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué certaines tâches à son "Comité d'audit" pour l'assister dans l'accomplissement de son obligation de surveillance en ce qui concerne les révisions, les rapport financiers et prudentiels.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux membres, élus par le Conseil d'Administration en son sein et pour la durée de son mandat en cours. L'ensemble des membres du Comité d'Audit satisfont aux exigences définies au Cm 33 de la circulaire 2017/1 de la FINMA. Le Conseil d'Administration désigne l'un des membres du Comité d'Audit comme président. Il se réunit au moins trois fois par an.

Tâches du Comité d'Audit

- Elaboration des directives générales concernant la révision interne et le rapport financier à l'intention du Conseil d'Administration
- Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégralité des boucllements financiers
- Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne, notamment aussi du contrôle des risques et de la fonction de compliance
- Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la société d'audit et de sa collaboration avec la révision interne
- Examen du plan d'audit, du rythme d'audit et des résultats d'audit de la révision interne et de la société d'audit

Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (Selon Circ.-FINMA 2016/01)

Des exigences de fonds propres	Exercice de référence	Exercice précédent
Fonds propres pris en compte	321'459	318'386
Fonds propres de base durs (CET 1)	315'940	311'791
Supplémentaire de capital (AT 1)	0	0
Fonds propres (T1)	315'940	311'791
Capital supplémentaire (T2)	5'519	6'595
Fonds propres nécessaires	38'220	44'811
Risque de crédit	35'321	42'207
Les risques sans contrepartie	8	33
Risque de marché	11	15
Risque opérationnel	2'880	2'556
(-) Déductions des fonds propres nécessaires	0	0
du volant capital anticyclique	0	0
total des fonds propres pondérés par les risques	477'746	560'134
Volant anticyclique en relation de ratio des fonds propres pondérés par les risques	0.00%	0.00%
Ratios		
Ratio CET 1 en % des positions pondérées par le risque	66.13%	55.66%
Ratio T1 en % des positions pondérées par le risque	66.13%	55.66%
Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux en % des positions pondérées par le risque	67.29%	56.84%
Ratio CET 1 minimum selon objectif de la FINMA	7.00%	7.00%
Ratio T1 selon objectif de la FINMA	8.50%	8.50%
Ratio de fonds propres globales minimum selon objectif de la FINMA	10.50%	10.50%
Ratio de levier	Exercice de référence	Exercice précédent
Ratio de levier	27.51%	20.28%
Fonds propres de base (CET 1 + AT 1)	315'940	311'791
Exposition globale soumise	1'148'332	1'537'261

Liquidity Coverage Ratio	Exercice de référence	Exercice précédent
le pourcentage de la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1er trimestre	270.01%	207.82%
Moyenne 2ème trimestre	297.71%	248.47%
Moyenne 3ème trimestre	364.13%	270.40%
Moyenne 4ème trimestre	363.92%	243.27%
Actifs liquides de haute qualité (moyenne de l'année)		
Moyenne 1er trimestre	259'179	256'378
Moyenne 2ème trimestre	253'157	262'806
Moyenne 3ème trimestre	258'270	253'825
Moyenne 4ème trimestre	255'265	260'288
Sorties nettes de trésorerie (moyenne de l'année)		
Moyenne 1er trimestre	80'958	107'501
Moyenne 2ème trimestre	96'487	123'365
Moyenne 3ème trimestre	85'056	105'769
Moyenne 4ème trimestre	72'135	93'870
Moyenne 4ème trimestre	70'154	106'998

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA
Talacker 41
8001 Zurich

26 Avril 2018

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م.)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH